

**Règlement de prévoyance
pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes
de la caisse de prévoyance METAS¹
(RP-METAS)**

du 17 septembre 2012

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013

¹ RS **172.220.143.9**. Ce règlement fait parti du contrat d'affiliation du 17 sept. 2012 à la Caisse de prévoyance de METAS (FF **2012** 8771).
Il n'est publié ni au RO ni au RS. Il peut être obtenu après de PUBLICA.
Le texte est publié sur Internet sous www.publica.ch > Caisses de prévoyance.

